



© Tdh / Mélanie Rouiller

Eau, assainissement et hygiène.

Politique thématique.



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION :

Antoine Delepière

RÉDACTEURS : Ignacio Packer,
Yann Colliou, Reinhard Fichtl, Geoff
Cordell, John Brogan

MISE EN PAGE : Isabel Hediger

MAQUETTE : Olivia Wermus

COORDINATION : Laure Silacci

PHOTOS : Les photos publiées
ici sont l'œuvre de photographes
professionnels qui se sont
engagés pour Terre des hommes
de manière bénévole. Merci!

IMPRESSION : Mengis Druck
und Verlag AG. Imprimé
sur papier sans chlore.

VERSION : Brochure disponible
en français et en anglais.

Seconde version de la politique
thématique développée sur la base
du processus de capitalisation
des projets de Tdh et sur la base
de l'atelier de travail de novembre
2007 en Inde, validé en février
2008 par la direction. Implication
de nombreux collaborateurs de
Tdh et d'organisations partenaires
notamment au travers des
réunions thématiques.

Validation par la direction de Tdh :
Avril 2010

© 2012, Terre des hommes – Aide
à l'enfance.

Sommaire

INTRODUCTION	5
SECTION I – LES PROBLEMATIQUES DANS LE SECTEUR DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIENE SELON Tdh	7
1. Le problème au niveau mondial	8
2. La préoccupation majeure de Tdh	8
3. Raisons d'agir	9
4. Contexte des interventions	10
• Analyse des acteurs	10
• Valeur ajoutée de Tdh	11
SECTION II: INTERVENTIONS DE Tdh	13
1. Principes directeurs des actions en Eau, Assainissement et Hygiène	14
2. Buts, objectifs et groupes cibles de la Fondation	16
3. Actions	16
4. Modèles d'actions	18
SECTION III: Tdh EN PRATIQUE	23
1. Préalable: analyse de situation	24
• Une intervention dépendante de l'analyse de situation	24
• Une intervention adaptée aux ressources (compétences et capacités) et à la motivation des communautés	25
• Respecter, appréhender, et intégrer les facteurs locaux	25
2. Axe stratégique I: L'appui à l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement	25
3. Axe stratégique II: Le renforcement des communautés et des bénéficiaires des projets	27
• Renforcement de la communauté et de la cohésion sociale	27
• Transmission des connaissances et passation (hand-over)	27
• Capitalisation de l'expérience et de l'analyse	28
• Recherche opérationnelle	28
4. Axe stratégique III: Le plaidoyer dans Eau, Assainissement et Hygiène	28
• Thèmes clés pour les messages de plaidoyer	29
5. Généralisation du travail en réseau	29
6. Références et liste de documents explicatifs (liste non exhaustive)	30
• Références	30
• Annexes	31

Introduction

Le présent document constitue la politique thématique de *Terre des hommes* (Tdh) en Eau, Assainissement et Hygiène (WASH)¹, correspondant davantage à une revue sans modifications clé de la stratégie sectorielle (ancienne dénomination) élaborée en 2007.

L'objectif de ce document est d'orienter les collaborateurs, partenaires et donateurs de Tdh sur les types d'interventions mises en œuvre ou soutenues par Tdh en matière d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène. Il est aussi présenté les principes directeurs guidant ses interventions, les modèles d'action, les options de travail soutenues et les références à des outils d'analyse en vue d'établir, contrôler et évaluer les interventions. Les normes proviennent de publications de renommée internationale et comprennent les directives des partenaires et donateurs.

La section I oriente le lecteur en expliquant brièvement les grands problèmes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène au niveau mondial avec une préoccupation particulière pour l'enfant. Ensuite, les raisons de l'engagement de Tdh par rapport à cette problématique et le contexte de cette action sont présentées.

La section II se concentre plus spécifiquement sur les orientations générales de l'action de Tdh. En premier lieu, elle présente les principes directeurs qui guident cette action. Ensuite, elle décrit la vision, les objectifs et les groupes cibles de ses interventions en Eau, Assainissement et Hygiène. Pour finir, cette section met en lumière les principaux modèles d'action en vigueur dans les projets Eau, Assainissement et Hygiène de la Fondation.

La section III donne des informations sur les interventions mises en place ou soutenues par Tdh. Elle insiste sur l'importance de la démarche de gestion de cycle de projets.

La stratégie exposée ici constitue un document de référence à lire en lien avec d'autres documents exposant la ligne de Tdh, dont entre autres, la Charte et le Plan stratégique de Tdh, les politiques des autres thématiques de concentration de Tdh (en particulier celles en Santé Materno-Infantile et protection), les plans d'orientation par zone, la Politique de protection de l'enfance, la Politique d'intervention en urgence.

Au moyen de la méthodologie de gestion de cycle de projet, Tdh encourage un processus interne continu d'identification et de capitalisation des succès majeurs et des expériences acquises; ainsi, une stratégie est élaborée en commençant sur le terrain. Ce nouveau document de présentation de la politique thématique Eau, Assainissement et Hygiène a profité fondamentalement des processus de capitalisation au niveau des projets de Tdh dans des contextes d'urgence et d'intervention à long terme. Depuis 2006, ce processus interne est coordonné par une personne à plein temps chargée du soutien technique, de l'évaluation et du contrôle.

Le présent document stratégique définit le cadre opérationnel principal de Tdh en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à la fois pour ses interventions en urgence et pour ses interventions à plus long terme. Il vise à aider les équipes de Tdh et leurs partenaires locaux à concevoir des projets Eau, Assainissement et Hygiène ou à inclure des éléments de ce type dans un autre projet.



1

Les problématiques
dans le secteur de
l'eau, l'assainissement
et l'hygiène selon Tdh

1. Le problème au niveau mondial

Une eau potable salubre, l'assainissement et une bonne hygiène sont des éléments essentiels à la santé, la survie, la croissance et le développement. Cependant, ces besoins élémentaires sont encore un luxe pour de nombreux démunis dans le monde².

Sans eau, les êtres humains ne peuvent vivre que quelques jours. Elle joue un rôle crucial dans presque chaque fonction du corps en protégeant le système immunitaire – les défenses naturelles du corps – et en contribuant à l'évacuation des déchets du corps.

En 2000, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, organe de surveillance du Pacte³, a adopté une Observation Générale sur le droit à la santé, afin d'interpréter le droit à la santé de l'article 12 du Pacte. Cette Observation Générale décrit la santé comme un droit global laquelle comprend non seulement la prestation de soins de santé appropriés en temps opportun, mais aussi les facteurs fondamentaux déterminants de la santé, tels que l'accès à l'eau potable et à des moyens adéquats d'assainissement, l'hygiène du milieu et l'accès à l'éducation et à l'information relative à la santé⁴.

En 2002, le Comité a également reconnu que l'eau elle-même constituait un droit indépendant. S'inspirant de divers traités et déclarations internationaux, il affirme que: «le droit à l'eau fait clairement partie des garanties fondamentales pour assurer un niveau de vie suffisant, d'autant que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie.»⁵

Le droit de l'homme à l'eau donne à chacun le droit à une eau suffisante, salubre, acceptable, physiquement accessible et abordable, à des fins personnelles et domestiques. Un volume d'eau salubre adéquat est nécessaire pour éviter la mort par déshydratation, réduire le risque de maladies liées à l'eau et répondre aux besoins de consommation, de cuisine et d'hygiène personnelle et domestique⁶.

A travers le monde, ce sont 900 millions de personnes qui n'ont pas accès à une eau salubre, propre et potable⁷. L'absence de cette précieuse ressource entraîne toute une série de problèmes débilissants, allant des maladies mortelles aux occasions manquées en termes d'éducation et d'emploi. L'accès à une eau salubre et propre est essentiel à des soins

de santé appropriés, à l'hygiène, à l'assainissement, à la production alimentaire, à l'éducation et à l'activité économique. Elle constitue une des fondations sur laquelle se bâtit une communauté.

Plus de 2,6 milliards de personnes – soit quarante pour cent de la population mondiale – ne disposent pas des installations d'assainissement de base⁸ et plus de 900 millions de personnes utilisent encore des sources d'eau insalubres. C'est ainsi que des milliers d'enfants meurent chaque jour de diarrhées et autres maladies liées au manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène et que bien d'autres souffrent et sont affaiblies par la maladie.

On estime que l'eau insalubre et le manque d'assainissement et d'hygiène élémentaires tuent chaque année plus de 1,5 millions d'enfants de moins de cinq ans, emportés par des diarrhées⁶. Toutefois, ceux qui meurent ne sont pas uniquement des enfants. Plusieurs millions d'entre eux voient leur développement retardé et leur santé affectée par la diarrhée ou des maladies liées à l'eau.

2. La préoccupation majeure de Tdh

La Charte de Tdh affirme: «*Tant qu'un enfant sera exposé sans secours à sa faim, son mal, son abandon, sa misère ou sa peine, où qu'il soit, le mouvement Terre des hommes, créé à cette fin, se vouera à son sauvetage immédiat et aussi total que possible.*»

Cette mission est en relation directe avec l'Objectif du Millénaire pour le Développement 4 (OMD4): *Réduire la mortalité infantile*. Un meilleur accès à une eau salubre et potable et à un assainissement adéquat aidera à prévenir les diarrhées et jettera les bases d'un contrôle des vers intestinaux (vecteurs potentiels de maladies), entre autres éléments pathogènes.

Un environnement qui n'est pas exempt de pollution ni d'infection – et où l'élément qui est probablement le plus polluant est la matière fécale humaine dont on ne sait pas correctement se débarrasser et qui s'est disséminée en raison d'un manque d'assainissement et d'hygiène élémentaire – met en danger l'essence même de la vie. Les jeunes enfants sont plus vulnérables que toute autre tranche d'âge aux effets pervers de l'eau insalubre, des quantités insuffisantes d'eau, d'un mauvais assainissement et du manque

d'hygiène. Le manque d'eau salubre, d'assainissement et d'hygiène adéquate favorise l'apparition des plus gros facteurs de mortalité des enfants de moins de cinq ans, notamment les maladies diarrhéiques, la pneumonie, les troubles néonataux et la malnutrition. De surcroît, des enfants – et particulièrement des filles – se voient refuser l'accès à l'éducation, parce qu'ils doivent travailler pour apporter de l'eau au foyer ou parce qu'ils sont rebutés par le manque de sanitaires décents et séparés dans les écoles.

Le système immunitaire et le mécanisme de désintoxication d'un enfant ne sont pas entièrement développés, de sorte qu'il est souvent moins capable de réagir à une infection liée à l'eau. Les enfants ont aussi moins de masse corporelle que les adultes, ce qui signifie qu'un produit chimique transmis par l'eau peut présenter un danger pour un enfant à un taux de concentration relativement bénin pour un adulte. Les enfants sont rarement en mesure de faire valoir leurs droits à une eau et à un assainissement appropriés dans les foyers et les établissements éducatifs, ou de dénoncer le fardeau de la collecte d'eau et/ou de l'absence de pratiques d'hygiène appropriées dans leur milieu.

Dans le monde, plus de 125 millions d'enfants de moins de cinq ans vivent dans des foyers sans accès à une source d'eau potable améliorée, et plus de 280 millions d'enfants de moins de cinq ans vivent dans des foyers sans accès à des installations sanitaires aménagées⁸. Les maladies infectieuses, notamment la diarrhée, sont les principaux facteurs de perte et de retard de croissance chez les enfants des pays en développement. Il existe un lien entre un taux faible de mortalité infantile et un taux élevé d'accès à l'eau et à l'assainissement⁹. Bien que l'accès des enfants à une eau potable et salubre et à un assainissement élémentaire revête une importance fondamentale. L'hygiène constitue également une partie indispensable de l'équation. C'est pourquoi, Tdh revendique des ressources dans les secteurs suivants:

Eau...

Les enfants et adultes qui dépendent d'une eau provenant de sources, puits, rivières, lacs ou ruisseaux non protégés pour boire, courent le risque de contracter des maladies transmises par l'eau. Nombre d'entre eux sont privés de la sécurité et du confort d'avoir de l'eau traitée sous contrôle parvenir dans leur maison ou leur quartier. Entre ces deux extrêmes, on trouve des sources d'eau potable plus probablement salubres que l'on appelle «améliorées»: fontaines publiques, puits

profonds ou forages, puits protégés, sources protégées et récupération d'eaux de pluie (impluviums).

Assainissement de l'environnement...

Englobant beaucoup plus que ce que l'on entend d'habitude par assainissement, l'assainissement de l'environnement vise à réduire la fréquence des maladies et de la contamination grâce à des installations d'assainissement «perfectionnées». Il s'agit d'installations diminuant les risques d'entrer en contact avec les déchets domestiques (y compris les excréments humains) et susceptibles d'être plus saines que les installations non-perfectionnées.

On entend notamment par là des toilettes évacuant les déchets dans les égouts ou une fosse septique, ainsi que des latrines sèches ventilées avec couvercle. Cela comprend également la gestion de toute une gamme de contaminants éventuels tels que les déchets solides, les eaux usées, les déchets médicamenteux, le contrôle de vecteurs de maladies tels que les moustiques, les rongeurs et les mouches, ainsi que le traitement approprié des cadavres, pour ne mentionner que quelques risques sanitaires pouvant toucher le bien-être des personnes dont s'occupe Tdh.

Promotion de l'hygiène...

C'est l'ensemble des mesures destinées à prévenir les infections et l'avènement de maladies infectieuses. Elles comprennent la propreté, la désinfection et la conservation, en particulier dans les zones prioritaires telles que les zones résidentielles, les cliniques, les écoles et les marchés. La promotion de l'hygiène consiste en un échange d'informations visant à favoriser un changement des comportements afin d'améliorer l'assainissement global de l'environnement et la santé de ses habitants. C'est la pierre angulaire de toute intervention en Eau et Assainissement mais aussi un point focus de la politique thématique santé materno-infantile et nutrition : Renforcement des capacités des individus, familles, communautés au niveau communautaire.

3. Raisons d'agir

Tdh est engagée dans des activités ou des actions d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et de promotion à l'hygiène depuis les années 80. Depuis plus de dix ans, Tdh développe des interventions de taille et possède une riche expérience de ce type d'intervention avec les communautés. Plusieurs projets ont vu le jour dans les années 1990 et

2000 en réponse aux situations d'urgence telles que des catastrophes naturelles et les troubles civils. La Fondation a mis en place des programmes d'aide et de soutien en faveur des populations en danger tout en insistant sur le renforcement des capacités des ressources humaines locales.

Eau, Assainissement et Hygiène en situation d'urgence

L'accroissement du nombre, de la fréquence et de la gravité des situations d'urgence – particulièrement ces deux dernières décennies – souligne l'importance absolue de la promotion de l'accès à l'eau, l'assainissement et la promotion à l'hygiène dans l'action humanitaire dans son ensemble. Une catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondation, tempête) ou une situation d'urgence découlant de circonstances géopolitiques complexes (conflit, persécution ethnique, marginalisation de groupes) peut conduire à une crise humanitaire. Toute crise implique une rupture grave dans la société et peut conduire à des souffrances généralisées, des déplacements et des pertes de vies humaines, avec une privation des nécessités de base telles que l'approvisionnement en eau et l'accès à un assainissement approprié. L'action d'urgence consiste à alléger la souffrance des populations à court terme. Un couplage avec l'axe protection notamment les activités psychosociales (espaces récréatifs et protecteurs pour l'enfant) dans ces contextes permettent un meilleur impact des actions en Eau, Assainissement et Hygiène.

Les activités en Eau, Assainissement et Hygiène sont vitales dans ces circonstances. Bien que l'approvisionnement en eau puisse être prioritaire dans les premiers temps d'une situation d'urgence, l'assainissement et l'hygiène sont aussi des facteurs de première importance. Au-delà de l'action initiale, ces trois éléments - l'eau, l'assainissement et l'hygiène - seront développés. Cette stratégie va se construire sur les expériences acquises dans toutes les parties du monde où Tdh a conçu et mis en œuvre des projets de protection de l'enfance afin d'aider les enfants victimes de crises et leurs familles. Cette protection ne comprend pas seulement nos activités essentielles de bien-être et psychosociales, mais suppose une action complémentaire visant à fournir les nécessités de base y afférentes, telles que l'approvisionnement en eau (construction de points d'eau, fourniture de seaux d'eau), la construction de latrines, de fosses à déchets et/ou d'incinérateurs, et la sensibilisation à l'hygiène. L'exploitation et l'entretien des installations construites/existantes sont au moins aussi importants que leur construction.

Eau, Assainissement et Hygiène sur le long terme

Tdh a pour valeur essentielle l'amélioration durable de la santé des communautés (physiques et psychologiques). Depuis 1960, Tdh a accompagné des communautés dans plus de 40 pays dans le monde, en encourageant la participation et la collaboration des communautés avec les services publics et les autorités locales. L'intégration de la composante Eau, Assainissement et Hygiène dans ses programmes dédiés à la mère et l'enfant renforce le triangle de l'eau, l'assainissement et la promotion à l'hygiène.

4. Contexte des interventions

Analyse des acteurs

- **Bénéficiaires.** Il est impératif pour Tdh de faire participer les communautés dans tous les projets qu'elle soutient. Les femmes et les filles jouent traditionnellement un rôle central dans l'éducation à l'hygiène, l'approvisionnement en eau et la gestion de l'assainissement, puisque ce sont elles principalement qui s'occupent de l'hygiène à la maison. Tdh plaidera pour l'implication maximale des femmes, en particulier dans les prises de décision, pour tout ce qui concerne les activités d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ainsi que dans l'éducation à l'hygiène.
- **Travail dans le pays, avec les services publics.** Tdh privilégie les rapports avec les autorités locales et nationales responsables de la santé, de l'eau et de l'assainissement en vue de négocier ses interventions dans les politiques nationales existantes en matière de santé, d'eau et d'assainissement. A moins qu'une urgence ne le justifie, le but est d'être complémentaire plutôt que de se substituer à une autre institution et d'être viable à long terme. C'est ainsi que les autorités nationales responsables de la santé, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les ministères concernés, sont des partenaires de choix, avec les autorités locales et municipales.
- **Travail en partenariat pour développer des approches innovantes et optimiser les ressources.** Il est essentiel d'élargir la coordination et la collaboration, d'améliorer la gestion des connaissances et d'utiliser, partager et optimiser activement les ressources.

Nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs engagés dans l'éducation aux problèmes de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Valeur ajoutée de Tdh

Les programmes Eau, Assainissement et Hygiène auxquels Tdh apporte son concours sont régis par des principes entrant dans le cadre d'une approche de programmation dans l'optique des droits de l'enfant. Les stratégies d'amélioration des conditions d'accès à l'eau, à l'assainissement et la promotion à l'hygiène (WASH) sont guidées par la Convention des Droits de l'enfant, dont l'Article 24 oblige les Etats contractants à s'assurer de la réalisation intégrale du droit à jouir du meilleur état de santé possible et en particulier à prendre des mesures appropriées pour fournir une eau potable adéquate et propre compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel.

L'éducation aux problèmes de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène constituera toujours un élément-clé des programmes de santé mère-enfant de Tdh.

L'approche communautaire développée par Tdh depuis de nombreuses années est le mode opératoire privilégié de toute intervention en Eau Assainissement Hygiène. La participation des communautés affectées aux différentes phases du programme est fondamentale (identification des besoins, mise en œuvre, suivi et évaluation) car elle garantit la pertinence et la durabilité des actions en fonction des besoins. Le développement et la gestion doivent être basés sur une approche communautaire, et les programmes doivent viser une implication maximale des communautés concernées. Selon le contexte d'intervention, le type de programme, la phase du projet et la nature / capacité de la communauté, le niveau d'implication pourra varier d'une simple consultation à une participation proactive dans le projet. Une communauté déplacée se trouve habituellement dans une situation précaire, ayant perdu pratiquement tous ses biens. Il est parfois difficile, voire inopportun durant la phase de mise en œuvre, de convaincre les personnes pour

qu'elles collaborent activement. En revanche, une population stable se mobilisera à priori plus facilement et son implication peut même être une condition requise pour une intervention externe.

Durant la phase de mise en œuvre, la participation de la communauté peut consister en des contributions directes (financières ou matérielles) à la construction des infrastructures ou, plus communément, en la réalisation d'un travail physique, ou travaillant avec le personnel en charge de la gestion du projet en dessinant le plan de mise en place du projet, définissant les critères cibles et sélectionnant les zones/populations/groupes à couvrir. Ces contributions renforcent le sentiment d'appropriation des infrastructures par la communauté et, en conséquence, améliorent sa gestion. Une considération spécifique doit toutefois être apportée aux groupes vulnérables pour lesquels la contribution directe peut représenter une surcharge économique. Dans ce cas, au contraire, le programme visera à augmenter le pouvoir économique du groupe. La coordination avec d'autres acteurs travaillant sur la zone est donc essentielle dans ce cas.

L'action de Tdh¹⁰, et ce notamment dans les interventions en Eau Assainissement Hygiène, se base sur une analyse approfondie de la situation sur le terrain et comprend – en général – 3 composantes: (i) actions directes de terrain sur des manquements ou des violations des droits des enfants; (ii) le renforcement de structures et des mécanismes souvent étatiques pour le respect des droits, (iii) le renforcement des communautés et de la capacité de la société civile et de l'enfant.



2

Les interventions de Tdh

1. Principes directeurs des actions en Eau, Assainissement et Hygiène

Les principes de Tdh découlent de l'expérience acquise et des exercices de capitalisation.

Tdh a pour politique d'intégrer Eau, Assainissement et Hygiène dans le travail du programme de santé mère-enfant¹¹. Tdh construit une expertise en couplant les synergies entre une intervention dans le domaine Eau, Assainissement et Hygiène, et des activités de protection de l'enfant. Les composantes approvisionnement en eau, amélioration de l'assainissement et promotion de l'hygiène facilitent l'accès aux communautés et renforce les capacités à travers l'approche communautaire de Tdh dans les projets de protection. Ceci est notamment pertinent dans les interventions d'urgence.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit fondamental de l'être humain (Observation générale 15)⁶ et non un bien marchand (importance de plaider pour le soutien aux services pour le public). Tdh le revendique et base ses interventions sur une approche «droit» plutôt que «besoin».

Eau, Assainissement et Hygiène en situation d'urgence

Au cours de la première étape d'une urgence, l'intervention de Tdh en Eau, Assainissement et Hygiène peut couvrir à la fois les zones rurales et urbaines, mais en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux non desservies ou mal desservies dans les zones rurales et périurbaines pauvres, les bidonvilles ou peuplements informels, les petites villes et les camps de personnes déplacées. En terme d'approvisionnement en eau, ces besoins de base comprennent l'accès à un approvisionnement sûr en eau à usage domestique, signifiant «eau pour la boisson, la préparation des aliments, l'hygiène corporelle, la lessive, la vaisselle et le nettoyage». Dans de nombreux cas, l'eau domestique pourrait également être utilisée pour l'abreuvement des animaux et des potagers ou jardins. La définition des termes «accès» (la distance du plus proche point d'eau par habitant et la disponibilité) et «sûr» (qualité de l'eau) peut varier d'un pays à l'autre. Il existe de nombreuses définitions possibles de l'assainissement. Par le mot assainissement ici, on entend la gestion sûre des excréments humains. Elle comprend donc à la fois le «hardware» (par exemple les latrines et les égouts) et le «software» (réglementation, promotion de l'hygiène) nécessaires pour réduire la transmission des maladies fécales-oral.

Elle englobe aussi la réutilisation et l'élimination des excréments humains. Le terme d'assainissement de l'environnement est utilisé pour couvrir la notion plus large de contrôler tous les facteurs du milieu physique qui pourraient avoir des effets délétères sur la santé humaine et le bien-être. Dans les pays en développement, elle comprend normalement le drainage, la gestion des eaux usées et des déchets solides et la lutte anti-vectorielle, en plus des activités couvertes par la définition de l'assainissement.

Dans l'intervention d'urgence jusqu'au long terme, les interventions de Tdh en Eau, Assainissement et Hygiène ont pour objectif d'aider à fournir ou de rétablir les moyens de subsistance des populations et de réduire la dépendance de l'aide extérieure. Ces interventions portent sur la réhabilitation des structures sociales ainsi que la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement. Dans de nombreux cas, la réparation simplement des dommages matériels et sociaux n'est pas suffisante, car les conditions préalables à la catastrophe n'étaient pas suffisantes. Les mécanismes d'intervention doivent être adaptés à des modèles d'autonomisation et concentrer leurs objectifs sur l'amélioration des conditions de vie de base (eau, assainissement et hygiène) et la réduction de la vulnérabilité majeure. Ceci est réalisé en fournissant une couverture complète des besoins par le biais de systèmes autonomes et implique donc la participation et l'autonomisation des structures locales et des communautés, ainsi que des institutions nationales, afin de garantir la durabilité.

Eau, Assainissement et Hygiène sur le long terme

Les interventions à long terme mettent l'accent sur les problèmes structurels, et l'objectif principal est le renforcement des capacités locales existantes, avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la collectivité de façon durable et le respect de leurs droits. La participation des communautés concernées, dans la définition et la mise en œuvre des programmes, est au cœur de cette approche. Ces programmes sont axés sur la réduction de la vulnérabilité dans le long terme. Le soutien extérieur est réduit au minimum, et la mise en œuvre se fait essentiellement par le biais de partenaires locaux. Ces réponses sont appropriées en cas de post-crise, de déstructuration et de discrimination.

Leçons-clés et meilleures pratiques acquises sur le terrain

Les interventions en santé sont renforcées par les activités Eau Assainissement Hygiène et réciproquement.

Les interventions en urgence en Eau, Assainissement et Hygiène bénéficient d'un meilleur impact et sont plus pertinentes quand un axe psychosocial est intégré et réciproquement.

L'approche communautaire mise en œuvre dans les activités psychosociales en urgence permet de renforcer l'appropriation des communautés. Inversement les interventions en urgence en Eau, Assainissement et Hygiène permettent d'aborder les problématiques de protection.

Encouragement à l'appropriation avec la participation de la communauté à tous les stades du projet.

La participation de la communauté est une condition essentielle dans les processus de:

- Evaluation des besoins
- Planification des projets
- Remise de l'activité
- Capitalisation

Les doublons sont évités si la communauté participe à l'inventaire des besoins et des ressources de la communauté.

Les besoins et les droits des femmes sont primordiaux lors de la planification des projets.

Des solutions techniquement appropriées et socialement acceptables sont appliquées.

Développer une stratégie claire de sortie du projet ou de retrait progressif dès les premiers temps d'une intervention Eau, Assainissement et Hygiène.

Les considérations anthropologiques et sociologiques vont de pair avec les études de faisabilités techniques.

La stratégie Urgence Réhabilitation Développement ou LRRD (Liens entre aide d'urgence, réhabilitation et développement) est à développer dans chaque contexte d'intervention sous forme de contiguum. Réponse rapide aux catastrophes naturelles et conflits, avec un personnel en stand-by et des stocks d'urgence.

Le niveau d'expertise des ressources humaines détermine la qualité et le succès du projet.

Conséquences sur la politique de Tdh

L'approche «droits» est privilégiée par rapport à l'approche «besoins».

Les activités en Eau, Assainissement et Hygiène sont intégrées dans la stratégie de santé mère-enfant et réciproquement.

Dans les interventions d'urgence, le couplage Eau, Assainissement et Hygiène/protection (psychosociale) doit être encouragé au vue des résultats des expériences précédentes.

L'approche psychosocial incluant les principes de non discrimination, dignité, participation communautaire, prise en compte des ressources des communautés, renforcement des capacités, approche intégrée et holistique... doit être mise en œuvre dans tous les projets.

L'appropriation des projets par la communauté doit être encouragée en faisant de la participation une partie intégrante de la gestion du cycle de projet. L'approche communautaire avec la participation communautaire et le respect de la culture communautaire (compréhension de ses ressorts) est essentielle dans tous les projets.

Notre travail est influencé par les problématiques spécifiques des femmes et des filles.

La conception des projets est adaptée à la communauté : la technologie est comprise, appropriée, durable, abordable et gérable (gestion et maintenance).

Les projets sont planifiés selon les principes de «Ne pas nuire» (Do no harm).

Un personnel qualifié est essentiel à la bonne marche des projets Eau, Assainissement et Hygiène.

2. Buts, objectifs et groupes cibles de la Fondation

Le but final de la Fondation aux termes de sa Charte est l'aide à l'enfance.

Notre objectif général dans le cadre de l'Eau, Assainissement et Hygiène contribuera au but final en apportant des améliorations durables à la santé de la communauté.

Cet objectif général demande la réalisation de trois objectifs spécifiques:

- L'approvisionnement en eau potable et salubre des communautés ciblées.
- La réduction des risques de propagation de maladies transmises par l'eau grâce à un assainissement approprié et la sensibilisation à l'hygiène.
- L'intégration de l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement de l'environnement et la promotion de l'hygiène dans la santé materno-infantile et la protection de l'enfant.

Les objectifs des projets soutenus par Terre des hommes varient en fonction du projet et de son contexte. Dans chaque cas, ces objectifs s'accompagnent d'une proposition de projet complétée par une analyse du cadre logique¹².

Population, bénéficiaires, groupes cibles

Les activités de la Fondation se concentrent sur la zone où les problèmes sont les plus grands et les populations les plus vulnérables. Tdh fonde sa décision sur les problèmes identifiés quelles que soient les appartenances ethniques, politiques et religieuses, dans les catégories suivantes:

- Personnes déplacées ou réfugiés et communautés ayant perdu leurs moyens de subsistance à la suite d'une crise ou d'une catastrophe naturelle.
- Communautés ou groupes marginalisés ou communautés pauvres en milieu urbain et rural.

Notre politique thématique Eau, Assainissement et Hygiène promeut toujours de façon équilibrée les trois composantes approvisionnement en eau, amélioration de l'assainissement et promotion à l'hygiène qui se fondent sur les trois axes stratégiques interdépendants:

- Un appui à l'approvisionnement en eau potable et à l'amélioration de l'assainissement,
- Une priorité donnée au renforcement¹³ des institutions, des communautés et des bénéficiaires des projets (formations, renforcement des capacités, ...)

incluant la promotion du changement de comportement par rapport à l'hygiène, à la gestion de l'eau et l'assainissement.

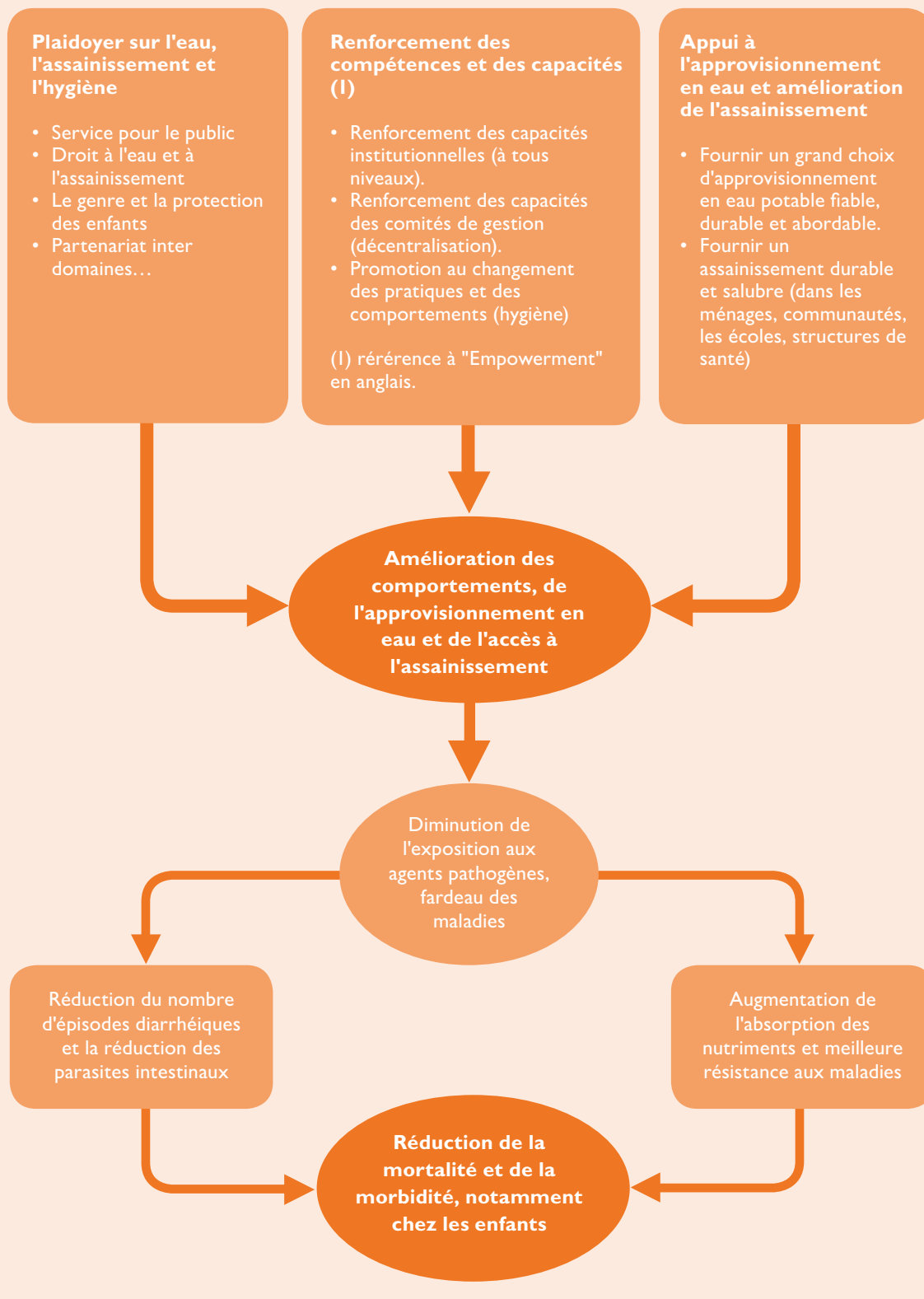
- Un plaidoyer sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

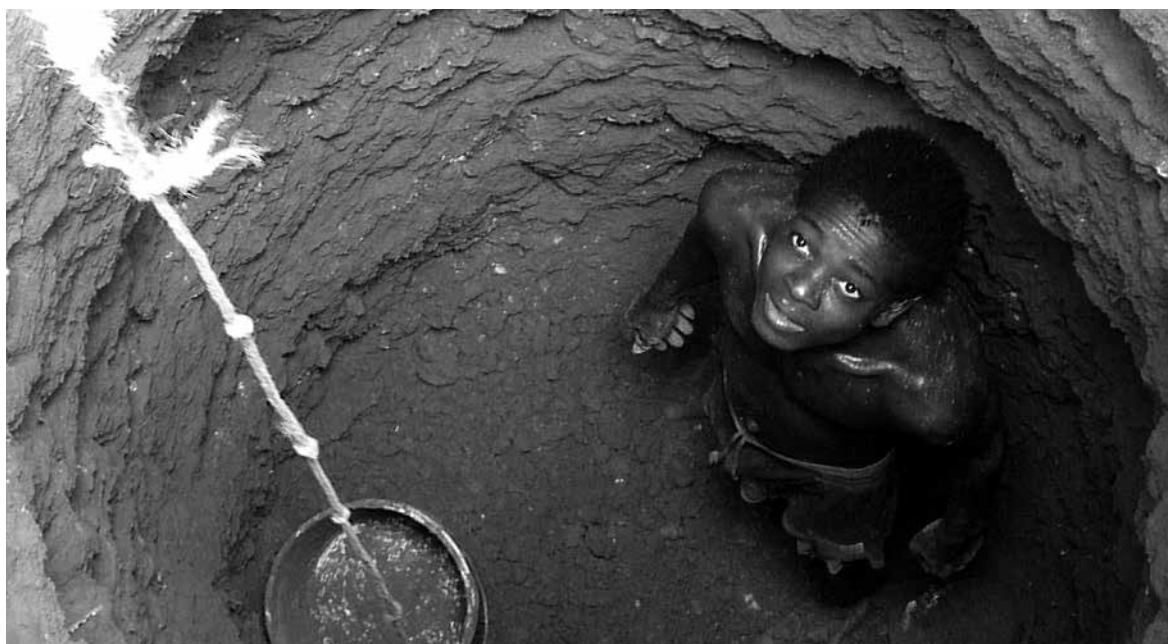
3. Actions

Les activités sont regroupées en types d'actions. On trouvera ci-dessous une liste non-exhaustive d'actions :

- Etude et analyse de contexte
- Approvisionnement en eau
- Contrôle des excréments humains
- Gestion des déchets solides
- Gestion des déchets médicaux
- Evacuation et traitement final des eaux usées
- Contrôle des vecteurs
- Promotion de l'hygiène
- Transfert des connaissances et formation
- Gestion des risques et des catastrophes

Trois axes stratégiques des interventions Eau, Assainissement et Hygiène de Tdh





Construction d'une fosse à latrines en Haïti © Tdh / Antoine Delepière

4. Modèles d'action

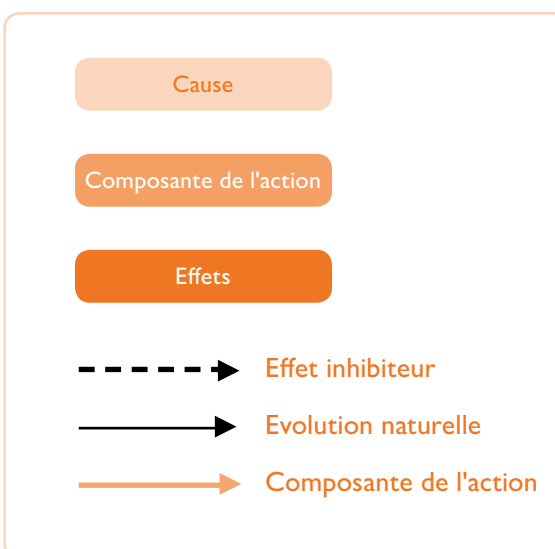
Les modèles d'action dépendent du contexte de l'intervention et se fondent sur les leçons tirées du processus de capitalisation. La durabilité des actions ou l'impact des projets reste un facteur clé dans le choix des modes d'action.

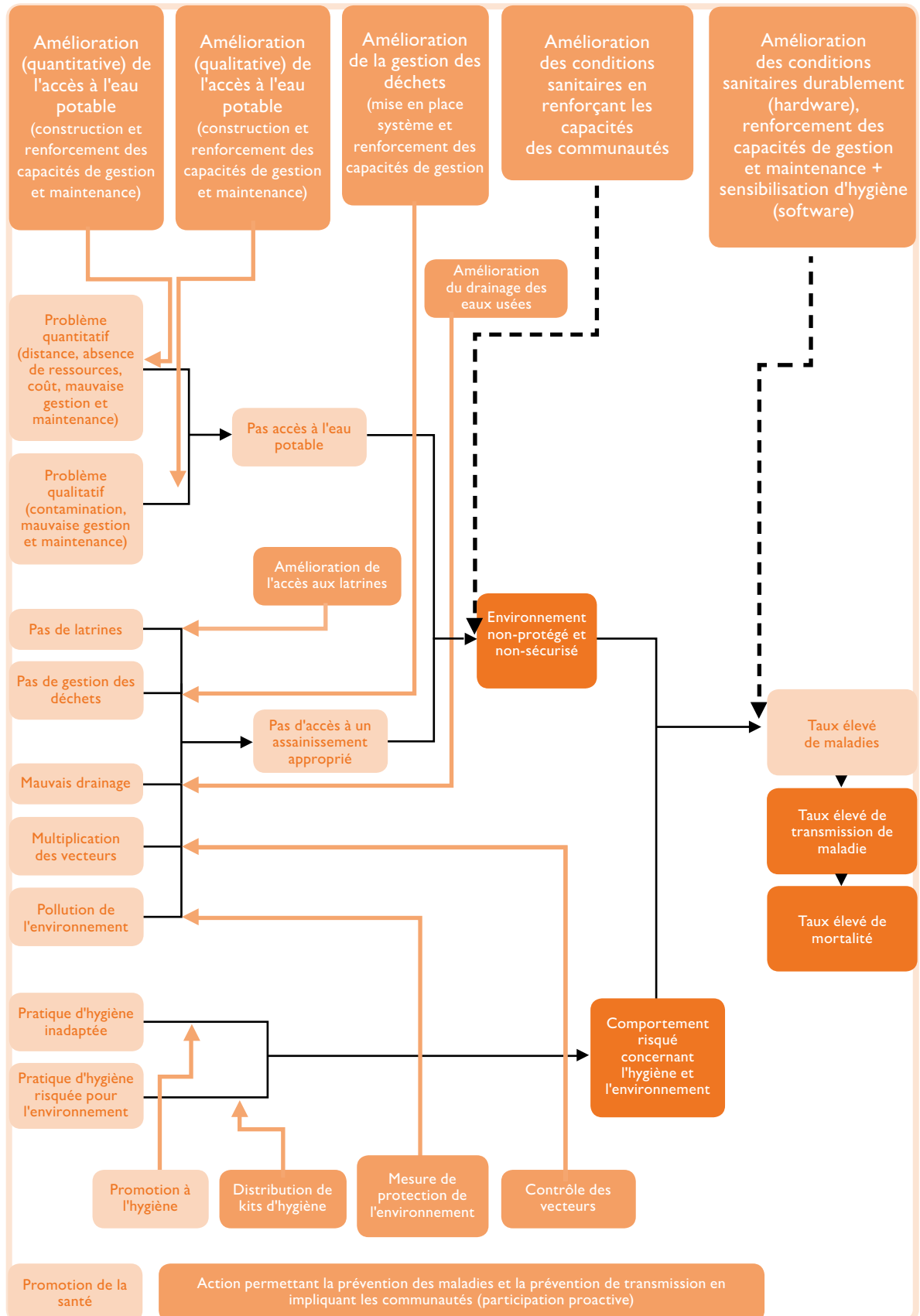
Les modèles d'action reposent sur les principes de base suivants:

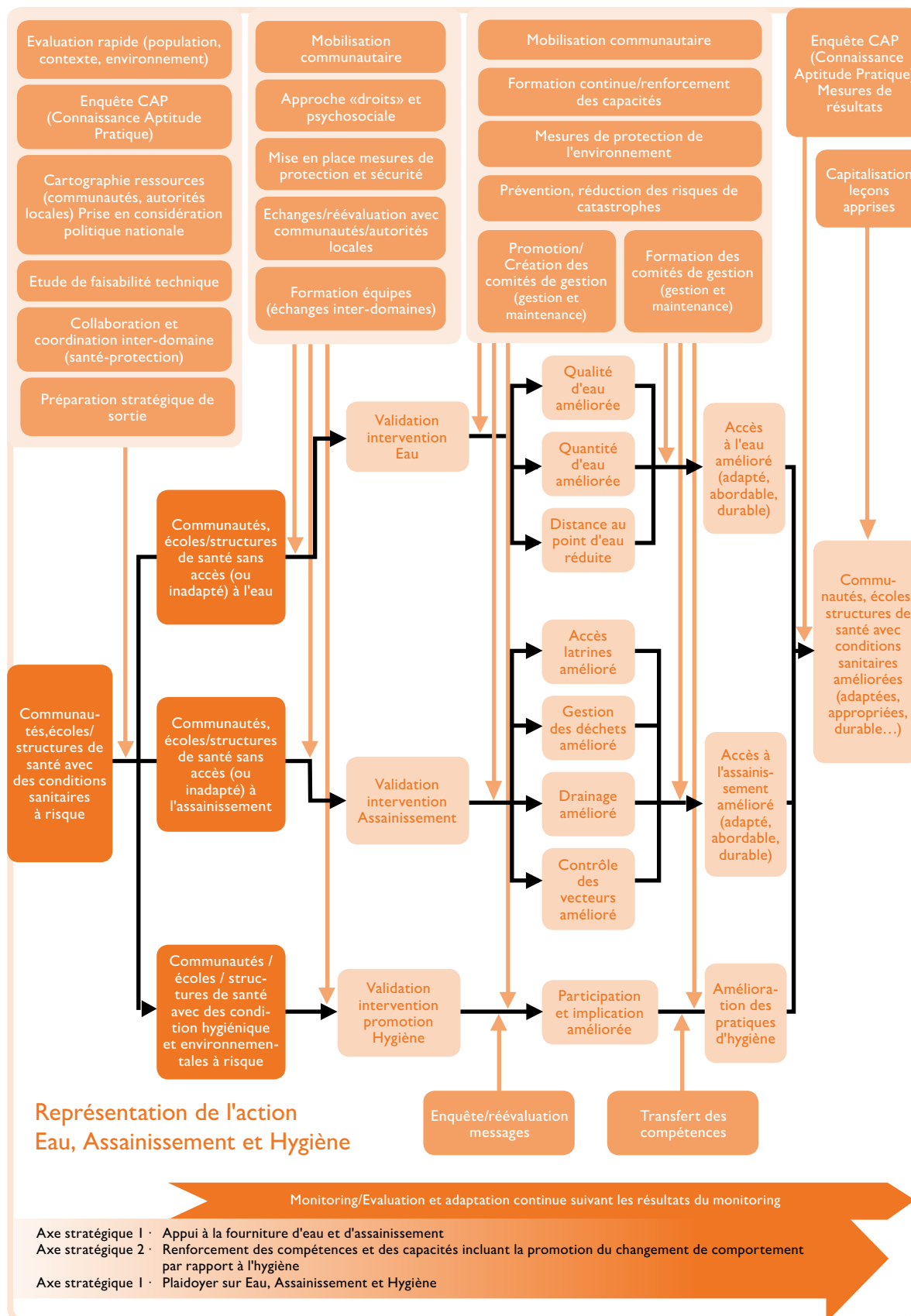
- Tdh vise à une intégration négociée/participative de ses activités dans des politiques nationales d'eau et d'assainissement, afin de renforcer les initiatives existantes.
- Tdh nomme du personnel qualifié dont elle assure la formation; elle assure une collaboration trans-sectorielle entre les composantes Eau, Assainissement et Hygiène, les programmes de santé mère-enfant et de Protection.
- Echange d'informations entre les secteurs chargés de l'eau/assainissement et de la santé aux niveaux local et national.
- Encourage l'utilisation de ressources locales et encourage le renforcement des capacités à l'échelle locale.
- L'analyse de la situation est la condition préalable à toute opération sur le terrain.
- Inventaire participatif des besoins et des ressources de la communauté.

- Interventions et approches innovantes là où c'est possible.
- Capitalisation dans les projets Eau, Assainissement et Hygiène en prêtant une attention spéciale aux initiatives de santé portant sur l'enfant et la communauté.

Page de droite: Exemple d'arbre à problèmes lié aux problématiques Eau, Assainissement et Hygiène









Fillette buvant l'eau d'un puit Andhra Pradesh Krisnapatnam, Inde © Tdh / Antoine Delepière

On distingue deux façons d'intervenir:

Mise en œuvre directe

La mise en œuvre directe est principalement assurée lors d'interventions d'urgence et dans certains contextes de développement où aucune compétence locale (organisations communautaires, ressources humaines) n'est disponible.

Soutien/complémentarité avec des partenaires locaux

Tdh encourage le renforcement des capacités et l'appropriation au niveau local, en favorisant la coopération avec des organisations locales partenaires (ONG, organisations communautaires, réseaux,

WASH cluster). Tdh applique des critères professionnels en sélectionnant ses partenariats. Les rapports sont régis par un accord de partenariat et guidés par des codes de conduites acceptés, dont la Politique de protection de l'enfance de Tdh et les règles édictées en termes de bonne gouvernance (voir «*Check-list Tdh de Bonne Gouvernance*»).



3

Tdh en pratique

1. Préalable: analyse de situation

Une intervention dépendante de l'analyse de situation

Une analyse approfondie doit être menée afin de comprendre et de définir clairement la nature des problématiques et de leurs causes et d'établir la réponse la plus appropriée à une situation donnée. Elle permet d'appréhender les différents facteurs déterminants. Cette analyse, réalisée aussi bien avant que tout au long de l'intervention, doit prendre en considération les paramètres suivants :

La population:

- Les spécificités locales et les contraintes socio-économiques, culturelles et religieuses.
- La nature des problèmes et des attentes de la population.

Le contexte:

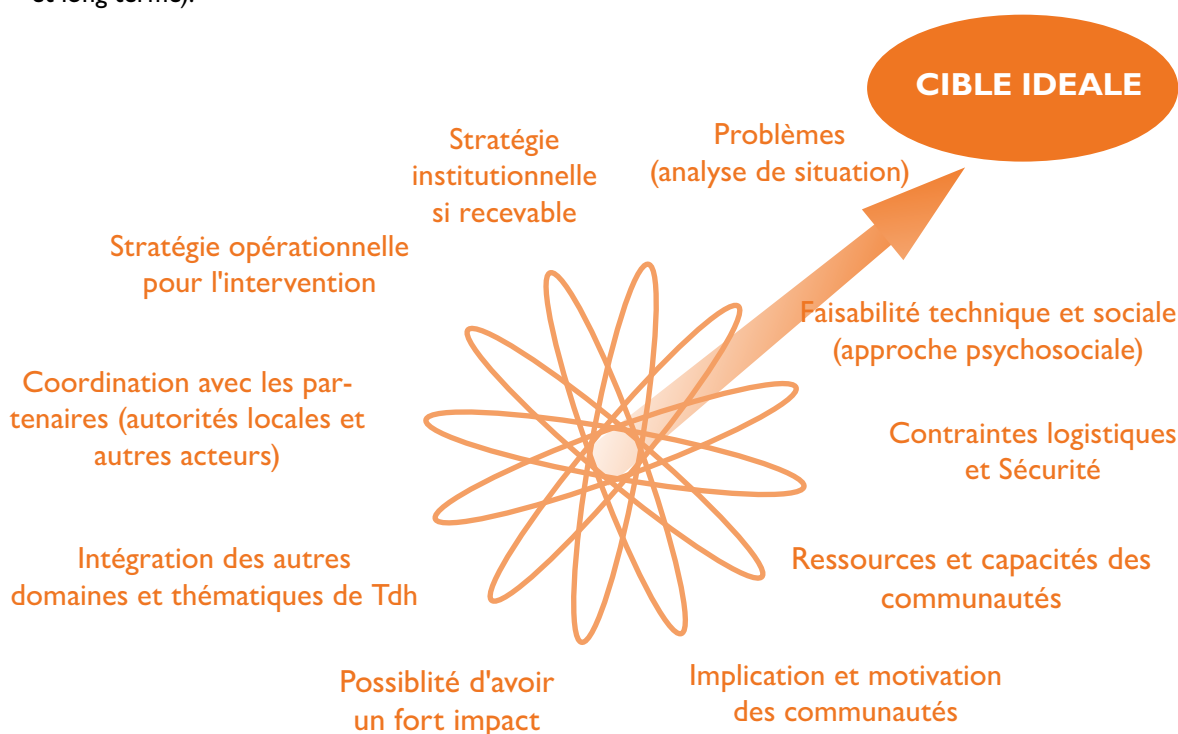
- Les facteurs liés à la problématique (politiques, naturels, etc.).
- La situation précédente (conditions, ressources, vulnérabilités, biens, etc.).
- La situation actuelle, les capacités disponibles (ressources) et les stratégies d'adaptation au sein de la population affectée.
- Les évolutions possibles du contexte (court, moyen et long terme).

L'environnement:

- Le type de ressources disponibles.
- Les risques de contamination de l'environnement liés à la réalisation d'infrastructures.
- Les données climatiques (actuel et prévisions). Il est important aussi de considérer les problématiques liées au changement climatique pour les populations (migrations, adaptations...).

Dans les situations d'urgence, l'analyse de situation peut être moins approfondie mais doit prendre en compte les paramètres ci-dessus. Des outils d'analyse ont été développés afin de faciliter cette étape.

Pour réduire la morbidité/mortalité ainsi que pour lutter efficacement contre la malnutrition, il est essentiel de prendre en considération tous leurs déterminants potentiels. L'analyse du contexte et la phase d'identification (incluant en particulier des rencontres avec les populations) doit inclure une approche multidisciplinaire (psychosociale, santé, protection, Eau, Assainissement et Hygiène, ...), privilégiant la participation communautaire.



Une intervention adaptée aux ressources (compétences et capacités) et à la motivation des communautés

La prise en considération des caractéristiques socio-culturelles et économiques de la communauté est une condition primordiale et nécessaire à l'accomplissement efficace et durable d'un projet. En effet, les décisions techniques seront prises selon des critères qui ne sont pas uniquement d'ordre technique, mais aussi social et culturel, et les réponses choisies devront être adaptées au mode de vie des communautés concernées. La définition d'un projet doit prendre en compte les points suivants :

- Evaluer les ressources logistiques et économiques, ressources humaines, techniques, requises et disponibles pour la gestion et la maintenance des infrastructures (combustible, pièces détachées,...).
- Respecter les religions, croyances et tabous (liés à l'eau, l'assainissement, etc.) et adapter l'intervention en conséquence.
- Evaluer la motivation et les capacités de gestion des communautés locales
- Respecter la hiérarchie sociale (mais assurer que celle-ci n'interfère pas avec la transparence du projet et l'assistance aux plus vulnérables) et anticiper

les conflits potentiels que la réalisation d'infrastructures pourrait soulever.

Respecter, appréhender, et intégrer les facteurs locaux

Le projet doit appréhender d'une manière positive, les croyances de la communauté, ses connaissances et sa gestion de l'environnement. L'attitude essentielle à conserver est celle du respect. Plutôt que de tenter de démontrer qu'une croyance ou un tabou est absurde parce qu'il semble être à l'opposé de notre propre système culturel, Tdh doit travailler à concevoir des messages compréhensibles et appropriés pour expliquer les causes des problèmes, et à rechercher des solutions efficaces avec la communauté.

Lorsque la modification d'une coutume spécifique s'avère être la solution la plus appropriée, un comportement respectueux doit guider la manière dont les informations et les encouragements nécessaires seront dispensés à la communauté afin de la sensibiliser aux bénéfices que ces changements apporteraient. Les comportements culturels allant dans le sens du projet seront promus et répliqués.

2. Axe stratégique I: L'appui à l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement

L'analyse de situation doit systématiquement être suivie d'une étude de faisabilité qui confirme la possibilité d'offrir une réponse sûre et appropriée aux problèmes identifiés. Ceci inclut principalement, pour les projets Eau, Assainissement et Hygiène:

- la capacité communautaire à utiliser, gérer et maintenir les infrastructures eau et assainissement
- la validation de la capacité hydrologique (potentiel de la ressource, débits pérennes, risques environnementaux, ...)
- la validation hydro-chimique et bactériologique (qualité de l'eau selon les normes OMS et nationales)

La question de la faisabilité, en assainissement, est aussi liée à des contextes spécifiques où l'assainissement peut créer un risque pour l'environnement et la santé publique (latrines dans une zone au niveau hydrostatique élevé).

L'utilisation de technologies adaptées aux contraintes socioculturelles et économiques des communautés et à l'environnement est une condition essentielle au succès d'un projet, quel qu'il soit. L'utilisation de techniques dont l'efficacité a été démontrée est la meilleure manière d'assurer une réponse à la fois appropriée et durable. Des technologies et des mécanismes de maintenance abordables doivent être encouragés lorsque cela est approprié (spécialement dans des contextes de développement). La reproductibilité des activités par la communauté doit être encouragée.

Dans certaines circonstances, cependant, il est possible qu'aucune solution parfaitement appropriée ne soit disponible. Dans ces cas, l'inventivité prendra une place importante, et il sera essentiel de rechercher activement parmi les solutions initialement conçues et avec les ressources locales, une solution adéquate. Ceci implique :

- Une analyse précise des problèmes et des ressources.
- Une étude des solutions déjà déployées localement (et régionalement) et une étude approfondie des modifications nécessaires.
- La promotion au niveau régional des techniques conçues par les communautés et les autres acteurs locaux (échange Sud-Sud).

Obtenir un système durable est un objectif qui est considéré dès le début de la définition du programme. Pendant la première phase de l'urgence, la réponse initiale doit être rapide et efficace, et la durabilité n'est pas nécessairement un objectif. Cependant, une fois que les besoins primaires sont atteints après les premières semaines, l'évolution de la réponse est planifiée avec à l'esprit une prise en compte de tous les aspects liés au long terme. Ceci est spécialement vrai pour valider la phase de désengagement.

Quelques éléments clés à prendre en compte dans toutes interventions sur cet axe: le genre, les enfants, la protection, le respect de l'environnement et la gestion intégrée de la ressource en eau.

Enfants

Dans des situations de crise, les enfants sont particulièrement vulnérables et peuvent représenter une part importante des populations affectées, les plus vulnérables. Tdh de par sa focalisation sur l'enfant, doit prendre des mesures spéciales pour les enfants afin d'assurer un accès prioritaire aux services fondamentaux. Une attention particulière doit être apportée aux enfants de moins de cinq ans. L'objectif principal est de maintenir la morbidité, mortalité et indices de malnutrition en dessous des valeurs critiques pour ce groupe en particulier, et d'apporter un «*soutien psychosocial*» pour les enfants ainsi qu'évaluer les problématiques de protection se référant à la politique de protection de l'enfant de Tdh.

Genre

Les différentes opinions et besoins des femmes et des hommes doivent toujours être considérés aux différentes étapes du cycle de projet. Le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion et la protection est central et requiert une vigilance spéciale. Le mot «*genre*» réfère à la différenciation des responsabilités, rôles, besoins, intérêts, capacités et vulnérabilités, à la fois des hommes et des femmes, ainsi qu'aux aspects du projet qui sont influencés par les facteurs sociaux et culturels. Dans la plupart des pays en développement, les femmes

sont responsables de la gestion des tâches domestiques et de l'utilisation de l'eau. Bien qu'elles soient responsables de la gestion domestique, les femmes sont souvent exclues de la gestion de l'eau au niveau communautaire.

L'objectif de Tdh par rapport au genre est d'assurer que les différents programmes et projets implantés bénéficient équitablement aux hommes et aux femmes, en accord avec leurs besoins spécifiques avec une participation et une collaboration équitable des deux sexes, en tentant de rééquilibrer les relations de genre existants (équité, solidarité, justice), en ce qui concerne la participation, la redistribution des ressources et les responsabilités. Pendant la phase d'analyse de la situation, il est important de comprendre le rôle et le statut des femmes au sein de la communauté (vulnérabilité spécifique) ainsi que le rôle qu'elles pourraient jouer au sein du projet lui-même. Il est nécessaire de promouvoir l'implication des femmes dans la promotion de l'hygiène, l'assainissement et les éléments de gestion de l'eau d'un projet. Les femmes étant le plus souvent responsable de l'éducation des enfants et de la gestion du ménage, leur implication dans les éléments du projet est indispensable. Il est important de créer un espace pour les femmes dans l'organisation et la mise en œuvre du projet, et d'encourager leur participation par le biais d'un renforcement de leurs capacités et connaissances. Les femmes devront être impliquées dans les décisions de la communauté liées à l'eau, à l'assainissement et l'hygiène, par conséquent les équipes de Tdh devront assurer qu'elles sont incluses en tant que membres dans les comités de point d'eau, et qu'elles sont représentées de manière équitable dans l'équipe locale (spécialement dans le secteur de la promotion de l'hygiène). Les femmes sont considérées comme une priorité lorsque l'on établit les critères de sélection des bénéficiaires des interventions (par ex. femmes veuves, femmes à la tête des ménages).

Protection

Les installations en eau et assainissement doivent être construites de manière aussi sûre et accessible que possible. Les enjeux repris dans la Politique de Prévention des Abus de Tdh doivent être considérés. Etant donné que l'eau joue un rôle critique dans beaucoup de conflits dans le monde, il est impératif que les équipes mettant en œuvre les projets soient soucieuses des questions liées aux droits de l'homme et à la protection au moment de la mise en place des projets Eau, Assainissement et Hygiène.

Respect de l'environnement et gestion intégrée de la ressource en eau

Les projets ont toujours des conséquences potentielles sur l'environnement naturel. Les risques environnementaux doivent donc être estimés avant et pendant chaque intervention, et les impacts doivent être minimisés. Dans tous les cas, il est important de sensibiliser la communauté affectée et les autres partenaires locaux à une gestion correcte de leurs ressources en eau et aux facteurs de risques environnementaux. Il est particulièrement important d'éviter

toute surexploitation des nappes souterraines durant la mise en œuvre des projets de réalisation de puits ou de forages, les ressources disponibles seront systématiquement analysées de façon approfondie (par des études géophysiques, des essais de pompage, etc.). Ces évaluations aideront à déterminer le nombre de points d'eau et le dimensionnement adéquat des systèmes de pompage choisis. S'il existe un risque d'épuisement des ressources en eau, des ressources alternatives devront être considérées.

3. Axe stratégique II: Le renforcement¹⁴ des communautés et des bénéficiaires des projets

Le renforcement des capacités locales est un axe primordial afin d'assurer la durabilité de l'intervention. La durabilité réfère à la probabilité de la continuation/maintenance des structures ou initiatives créées pendant et au-delà du projet. Elle est une des clés pour que le projet ait un impact étendu et à long-terme. La durabilité d'un projet Eau, Assainissement et Hygiène est liée à l'existence, le dynamisme, la viabilité financière et la connaissance technique des comités de gestion (eau, assainissement, hygiène). Ces derniers ne doivent pas travailler de manière isolée mais en étroite relation avec les autorités locales et le Ministère référent, et doivent être officiellement déclarés.

La durabilité d'un projet peut être sa capacité de désengagement par rapport à l'autorité locale (direction régionale de l'eau et de l'assainissement ou Ministère de l'eau et de l'assainissement) ou au partenaire local (programme Eau, Assainissement et Hygiène d'ONG locale). La reproductibilité des activités est un composant de la durabilité d'un programme.

Renforcement de la communauté et de la cohésion sociale

L'aide de Tdh doit chercher à renforcer l'organisation et la cohésion sociale par une approche communautaire de la gestion de l'eau et de l'assainissement. La mobilisation et la participation de la communauté pendant la préparation et durant le projet, de même que l'existence de comités de gestion (eau, assainissement, hygiène), sont un moyen d'atteindre ces objectifs. Cette collaboration doit être menée avec une approche psychosociale.

Transmission des connaissances et passation (hand-over)

Dès le début de sa mise en œuvre, l'intervention doit permettre un retrait graduel de l'assistance, l'objectif final étant le retrait total. Il est important de clarifier dès le départ les rôles différents des communautés, des autorités traditionnelles et des acteurs politiques. Une attention particulière doit être accordée aux questions de propriété, d'accessibilité et de gestion. L'intervention doit finalement inclure une passation officielle des activités et des infrastructures à un groupe reconnu et légitime.

Les formations techniques et en maintenance sont un aspect essentiel à intégrer dans toutes interventions. Il faut distinguer les formations dont le but est de rendre techniquement autonomes les équipes d'opérateurs et de maintenance, et celles destinées aux usagers. La formation continue est effectuée sur site et quotidiennement, mais des sessions de formation sont aussi organisées régulièrement tout au long du projet. Elles regroupent les techniciens et les membres du comité des usagers (trésoriers, plombiers, agents de promotion à l'hygiène, etc.), afin de partager les expériences, de rendre public les succès obtenus au niveau local et régional, et de permettre à tous les partenaires d'en tirer les bénéfices correspondants. Les cinq points clés pour la durabilité des infrastructures liées à l'eau et à l'assainissement construites pendant l'intervention sont: compréhension des ouvrages, appropriation des communautés, disponibilité et accès aux pièces détachées et transparence dans la gestion des structures, participation dans la maintenance.

Capitalisation de l'expérience et de l'analyse

Toute intervention suppose la collecte d'une quantité considérable de données, comprenant le contexte général et spécifique, les pratiques et ressources, les méthodologies et technologies employées. L'ensemble de ces informations est d'une grande valeur pour les communautés, les partenaires locaux et les différents acteurs qui souhaiteraient agir dans la même zone. La collecte, l'analyse et le partage de l'information représentent donc toujours un des objectifs de chaque intervention.

Recherche opérationnelle

Dans le but d'améliorer la pertinence de ces activités en Eau, Assainissement et Hygiène et dans celui de trouver une réponse adaptée à un problème

spécifique (par ex. la mise en œuvre de latrines écologiques au sud du Bangladesh) et/ou à un problème plus général (par ex. les facteurs sociaux limitant de l'utilisation de latrines sèches en Inde), Tdh peut développer des projets de recherche opérationnelle, et promeut des projets d'étude à court terme, spécialement par le biais du placement d'étudiants. Dans tous les cas, les relations avec les universités et les instituts de recherche, groupes d'experts idéalement depuis le pays d'intervention (mais aussi en Suisse), ainsi que l'augmentation des relations professionnelles entre les Universités du Nord et du Sud, seront encouragées.

4. Axe stratégique III: Le plaidoyer dans Eau, Assainissement et Hygiène

Le plaidoyer est l'un des piliers de l'action de Tdh. Le plaidoyer complète les axes stratégiques car il :

- Fait face aux causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'injustice. Il apporte des changements à long terme.
- Considère les gens comme des agents de changement dans leur propre communauté.
- Peut changer les structures du pouvoir et les systèmes injustes.
- Peut aider à générer de plus amples ressources pour d'autres travaux de développement.

Le plaidoyer peut comprendre un certain nombre d'activités dont la recherche, le lobbying, les campagnes, le travail en réseau, la sensibilisation et les travaux avec les médias. Le plaidoyer peut avoir un important impact sur les problèmes liés à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement.

Tdh s'engage à mener un plaidoyer pour le rôle fondamental de l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans le développement humain. Tout comme l'éducation et la santé, Terre des hommes considère l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un bien public qui doit être délivré en toutes circonstances de manière gratuite au point de service (ou dans certaines conditions à un coût abordable dans un système qui n'exclut pas les indigents).

Tdh s'engage à influencer les décideurs à tous les niveaux afin que la priorité soit accordée à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans leurs plans de réduction de la pauvreté en prouvant leur importance vitale pour la santé, l'éducation et les moyens d'existence.

La première étape de la planification de plaidoyer est l'identification des questions que Tdh souhaite aborder. Dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, de nombreuses questions ont de l'intérêt. Toutefois, le plaidoyer ne peut pas espérer résoudre tout à la fois et il est donc important de choisir les questions les plus importantes et pertinentes pour chaque pays ou région lors de l'élaboration de notre ou son plan de plaidoyer. Tdh décrit les quatre domaines prioritaires choisis par l'institution pour les actions futures, qui peuvent former la base des activités de plaidoyer en Eau, Assainissement et Hygiène:

- Promotion de l'hygiène.
- L'assainissement de l'environnement.
- Surveillance et responsabilisation accrues des opérateurs des services de l'eau et de l'assainissement (y compris un code d'éthique et de droits).
- Les approches communautaires d'approvisionnement en eau et assainissement associées à l'approche psychosociale.

La recherche initiale et l'analyse doit aider à déterminer quelles sont les activités les plus importantes et les plus opportunes pour la thématique Eau, Assainissement et Hygiène dans le pays ou la région d'intervention. Il est important de choisir seulement un ou deux thèmes et de s'y concentrer. Il est préférable de préconiser certaines questions de fond avec des informations bien documentées plutôt que de se disperser sur plusieurs sujets.

Thèmes clés pour les messages de plaidoyer

La politique thématique Eau, Assainissement et Hygiène définit quatre thèmes principaux, à partir desquels les messages de plaidoyer peuvent être développés. Ces thèmes sont les suivants:

- **L'eau, l'assainissement et l'hygiène peuvent sauver des vies:** Des millions de personnes meurent chaque année en raison de mauvaises conditions d'hygiène, la nourriture et l'eau potable contaminée par des matières fécales envahies de bactéries, virus et parasites causent des maladies comme la diarrhée, l'une des plus meurtrières des maladies pour les enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement. Résoudre le problème de l'assainissement et aider les populations à améliorer les pratiques d'hygiène peuvent sauver de nombreuses vies et réduire l'incidence de la maladie.
- **Eau, Assainissement et Hygiène pour les personnes:** les femmes et les enfants passent avant tout. Le manque d'accès à l'assainissement de l'environnement et l'hygiène affecte plus largement les femmes et les enfants. Cela peut conduire à de nombreux incidents de violence contre les femmes et les filles et mettre en danger leur santé reproductive. Aborder les questions de genre, de l'avantages du statut des filles et de l'éducation, améliore la vie privée et restaure la dignité humaine - une première étape vers l'amélioration de la qualité de vie.
- **Surveillance et responsabilisation accrues des opérateurs des services d'eau et d'assainissement:** Tdh travaillera en collaboration étroite avec les agences de coordination du secteur pour faire en sorte que toutes les parties prenantes soient redevables auprès des autres acteurs et des communautés desservies.
- **L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des points d'entrée pour la lutte contre la pauvreté:** Les populations vulnérables des zones rurales et urbaines sont les plus affectés par les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Donner une grande priorité à ces services de base aux niveaux local, régional et mondial

devrait être au sommet de l'agenda politique et reconvenue comme essentielle pour éradiquer la pauvreté et contribuer au développement durable.

- **Tout comme l'éducation et la santé, Terre des hommes considère l'eau, l'assainissement comme un bien public qui doit être délivré en toutes circonstances de manière gratuite au point de service (ou dans certaines conditions à un coût abordable dans un système qui n'exclut pas les indigents).** Cette position travaillée et validée par Tdh repose sur des résultats opérationnels et de plaidoyer dans des projets de Tdh (ex. Colombie, Burkina Faso, Bénin...). Elle est disséminée notamment lors des apports de Tdh aux différents «*Forum Social*» ainsi que dans les relations avec différents bailleurs (DDC, UE, etc.). Tdh promeut en partenariat avec d'autres organisations la gratuité au niveau de la prestation des services de santé.

Le renforcement des capacités doit être une composante importante de tout le travail de plaidoyer. Étant donné les objectifs généraux de la plupart des organisations de la société civile impliquées dans le plaidoyer, il est essentiel que les communautés de base soient impliquées «*non seulement comme destinataires de l'information mais aussi comme acteurs de leur droit*¹⁵». Le plaidoyer qui vise à accroître la capacité des communautés de base est parfois appelé «*le plaidoyer enraciné*», «*plaidoyer participatif*» ou «*plaidoyer des parties prenantes*». Il peut être défini comme «*faciliter un processus par lequel les populations, par le biais de l'expression de ses propres besoins et désirs, gagne la confiance et la capacité d'influencer les décisions qui affectent leur propre avenir*¹⁶». Les organisations de la société civile, qui travaillent avec les communautés de base et sont impliquées dans le travail de plaidoyer, doivent donc être ouvertement engagées à renforcer les capacités de défense de ceux qu'elles représentent.

5. Généralisation du travail en réseau

Tdh favorise une approche intégrée de ses interventions. Cette approche intégrée comprend à la fois le curatif et le préventif des interventions en Eau, Assainissement et Hygiène, santé (soins primaires, nutrition, etc.), protection (psychosociale) et plaidoyer, afin de s'attaquer aux causes fondamentales de la situation. L'approche intégrée, même dans les environnements d'exploitation limitée d'une intervention d'urgence, est acceptée par Tdh comme la meilleure

pratique. Tdh intègre des améliorations en matière d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau afin d'influer positivement sur la santé publique. L'eau et l'assainissement constituent également une continuité entre la santé publique et le développement socio-économique. Une approche intégrée peut impliquer différents acteurs qui peuvent également mettre en œuvre ces actions, mais un unique organe de coordination des activités est recommandé.

Toute intervention Eau, Assainissement et Hygiène doit coordonner ses activités avec les services de l'Etat et les autres acteurs concernés (ONG, organisation communautaire, WASH cluster...) afin de garantir une planification satisfaisante et une mise en œuvre conjointe des interventions. Les questions telles que le contrôle de la qualité de l'eau, l'élimination des déchets, ainsi que les aspects techniques, comme la conception des forages et des latrines, doivent être coordonnées avec les autorités locales

et les communautés afin de générer un sentiment d'appropriation et d'assurer le caractère durable de l'utilisation et de l'entretien.

Une bonne coordination entre le groupe de travail sur la protection et le secteur Eau, Assainissement et Hygiène est aussi importante. Les acteurs de la protection et les spécialistes en Eau, Assainissement et Hygiène doivent travailler ensemble à la mise en place d'activités Eau, Assainissement et Hygiène qui incluent une protection efficace des populations.

Les meilleures pratiques dans les différents types de contextes seront capitalisées. La crédibilité est nécessaire pour coordonner les différentes parties prenantes. Cette crédibilité repose sur de bonnes pratiques sur le terrain et une expertise reconnue.

6. Références et liste de documents explicatifs

(Liste non exhaustive)

Références

- Charte de Terre des hommes Edmond Kaiser, fondateur de Terre des hommes, 1960.
- Convention relative aux droits de l'enfant adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989, disponible sur <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>
- CESCR General comment 14 -The right to the highest attainable standard of health - 2000. E/C.12/2000/4.
- Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels (2002). Observation générale no 15 sur le droit à l'eau, en rapport avec les articles 11 et 12 (relatifs au droit à un niveau de vie suffisant et au meilleur niveau de santé possible) du Pacte. Geneva.
- Directives du CPI (Comité Permanent Inter-organisations ou Inter-Agency Standing Committee) concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence - 2007.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 - Entrée en vigueur: le 3 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 27.
- Organisation mondiale de la Santé - Liens entre l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé FAITS ET CHIFFRES - *mise à jour de novembre 2004.
- Plan Stratégique 2005-2010 Fondation Terre des hommes (révisé à en 2007).
- Politique de protection de l'enfant et documents de référence mise à jour en janvier 2008.
- Right to water. Health and human rights publication series; no. 3. World Health Organization 2003 .
- The Sphere Project, Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response (2004 Edition).
- Water for Life: Making it happen By the WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme (JMP). © World Health Organization and UNICEF, 2005.
- Water a shared responsibility - The United Nations World Water Development Report 2 - The triennial World Water Development Report (WWDR) - March 2006.
- Water, Environment and Sanitation Technical Guidelines Series A Manual on Communication for Water Supply and Environmental Sanitation Programme - No. 7 UNICEF - 1999.
- WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation, 2010.

Notes

- ¹ WASH, abbréviation anglaise de Water Sanitation and Hygiene défini par l'Unicef qui a remplacé WatSan (Water and Sanitation) en incluant l'hygiène qui est devenu un élément essentiel des projet Eau Assainissement. WASH est une abbréviation facile à comprendre et à se rappeler.
- ² Source: Meeting the Millennium Development Goals (MDG's) drinking water and sanitation target: the urban and rural challenge of the decade - OMD. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et en assainissement, 2006.
- ³ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 - Entrée en vigueur: le 3 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 27.
- ⁴ Source: Right to water. Health and human rights publication series; no. 3. Organisation mondiale de la santé 2003 page 8.
- ⁵ Convention des droits de l'enfant (1989). Genève, Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (disponible sur Internet à l'adresse <http://www.unhcr.ch/html/menu3/b/k2crc.htm>).
- ⁶ Source: Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau : rapport 2010. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance. © Organisation mondiale de la santé et UNICEF, 2010.
- ⁷ Source: Water for Life: Making it happen. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance. © Organisation mondiale de la santé et UNICEF, 2005.
- ⁸ Source: Progrès pour les enfants: un bilan de l'eau et de l'assainissement numéro 5, septembre 2006 Unicef.
- ⁹ Source: Progrès pour les enfants: un bilan de l'eau et de l'assainissement numéro 5, septembre 2006 Unicef.
- ¹⁰ Modèle d'action général de Tdh dans le plan stratégique de Tdh (version 2005-2010 et 2011-2015).
- ¹¹ Voir politique thématique Santé-Materno-Infantile.
- ¹² Afin de correspondre au guide de cadre logique de WASH contenu dans le Tdh WASH Toolkit of Standards and References.
- ¹³ Référence à la notion de « empowerment » utilisée en anglais.
- ¹⁴ Référence à la notion de « empowerment » utilisée en anglais.
- ¹⁵ Chapman and Fisher 1999.
- ¹⁶ BOND 2000.



© Tdh



Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Avenue de Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
T +41 58 611 06 66, F +41 58 611 06 77
www.tdh.ch, CCP: 10-11504-8